



Consultations prébudgétaires 2016

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Comptables professionnels agréés du Canada

Août 2016

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est heureuse de communiquer ses priorités pour le budget fédéral 2017 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) représente la profession comptable du Canada sur les scènes nationale et internationale. Forte de plus de 200 000 comptables professionnels agréés au pays et à l'étranger, CPA Canada est l'une des organisations les plus importantes et les plus respectées du monde dans le domaine des affaires et de la comptabilité.

Les détenteurs du titre canadien de CPA occupent un vaste éventail de postes et sont présents dans tous les secteurs de l'économie. L'organisation et ses membres sont mus par un objectif supérieur – celui de permettre aux Canadiens, aux entreprises et à l'économie de s'épanouir et de prospérer à long terme. En agissant dans l'intérêt public, CPA Canada met en pratique les valeurs canadiennes que sont l'équité, l'inclusion et la collaboration afin de favoriser et de promouvoir le développement socioéconomique à long terme, pour un Canada durable.

Pour soutenir un Canada durable, le gouvernement fédéral devrait se concentrer sur les quatre priorités suivantes :

1. Une gestion budgétaire responsable
2. La réforme du système fiscal
3. La promotion des études et de l'acquisition de compétences
4. L'innovation et l'adaptation

1. Gestion budgétaire responsable

Le budget 2016 proposait des investissements importants pour stimuler la croissance économique. Toutefois, les perspectives économiques et financières s'étant révélées moins favorables que prévu, il n'a pas été possible d'y intégrer la réalisation de promesses importantes faites pendant la campagne électorale en ce qui concerne la gestion budgétaire.

Le budget 2016 prévoit cinq déficits de suite, soit de 2016-2017 à 2020-2021, et ne fixe aucune date pour le retour à des budgets équilibrés. Il fait plutôt état de la volonté de réduire le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) sur une période de cinq ans se terminant en 2020-2021.

CPA Canada incite le gouvernement à s'efforcer de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici la fin de son mandat, conformément à la promesse faite lors de l'élection fédérale de 2015. Le budget 2017 devrait fournir un plan réaliste et exécutable pour la mise en œuvre de cet engagement.

CPA Canada estime que l'État doit pouvoir s'appuyer sur une gestion financière solide pour mener à bien ses programmes essentiels, financer ses projets et rembourser ses dettes en vue d'alléger le fardeau des générations futures. Une politique budgétaire rigoureuse inspire confiance aux consommateurs et aux investisseurs, stimule la croissance et la prospérité et accroît la compétitivité du Canada.

En bref, un plan responsable de gestion budgétaire arrimé à une échéance précise devrait faire partie intégrante du programme de croissance économique du gouvernement.

Des études économiques montrent qu'il existe un lien étroit entre les investissements soutenus et stratégiques dans l'infrastructure publique et les gains de productivité économique à long terme¹. Au moment où le gouvernement se concentre sur la deuxième phase de son plan d'infrastructure décennal de 120 milliards de dollars, il est crucial qu'il fasse montre de transparence. Il doit mettre en place des critères reconnus et des garanties assurant que la prochaine génération de projets d'infrastructure sera le fruit d'investissements responsables sur le plan financier et que ceux-ci procureront des avantages durables aux Canadiens, aux collectivités et au pays.

Dans son budget 2017, le gouvernement devrait procéder de la manière suivante :

Dresser son plan de façon à garantir des investissements responsables sur le plan financier dans les infrastructures publiques de base en vue de la réalisation d'objectifs à long terme, dont celui de bâtir un Canada prospère et durable, plus fort et plus concurrentiel sur la scène internationale.

Donner des précisions sur le projet d'établissement de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui offrira un financement à faible coût et travaillera en partenariat avec les autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec la communauté financière du Canada afin qu'il soit plus facile de financer la grande variété de projets d'infrastructure nécessaires au pays.

2. Réforme du système fiscal

Le système fiscal du Canada constitue un levier crucial pour assurer la compétitivité de l'environnement commercial, permettre au pays d'attirer et de garder les meilleurs cerveaux et favoriser une croissance économique soutenue et la prospérité de tous les Canadiens.

¹ Canada West Foundation, février 2013. Voir <http://www.cca-acc.com/pdfs/en/cca/AtTheIntersection2013.pdf>

L'examen des dépenses fiscales du gouvernement fédéral est un pas dans la bonne direction, mais il ne va pas jusqu'à l'examen exhaustif que CPA Canada juge nécessaire. Le système fiscal canadien n'a pas été examiné en profondeur depuis 50 ans. La *Loi de l'impôt sur le revenu* est devenue inutilement complexe et les coûts de l'observation de la loi et de l'administration du régime sont excessifs. **À l'instar de CPA Canada, plusieurs organisations, économistes, universitaires et groupes de réflexion respectés du pays réclament un examen exhaustif du régime fiscal – un exercice compatible avec le programme de croissance économique durable du gouvernement.**

CPA Canada accueille favorablement la résolution du Comité permanent des finances de la Chambre des communes voulant que ce comité « procède à un examen complet de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du système fiscal canadien et prépare un rapport » qui en fasse ressortir les aspects essentiels comme l'équité, la complexité et l'efficacité, et montre comment un système fiscal concurrentiel peut favoriser l'innovation, la création d'emplois et la croissance économique globale à long terme.

CPA Canada recommande que cet examen complet du système fiscal soit guidé par les principes et les objectifs suivants :

- **Maintenir de faibles taux d'imposition des particuliers et une large assiette fiscale, et veiller à ce que les avantages fiscaux inefficients ou inefficaces soient éliminés.** L'incidence du nouveau taux d'imposition maximal de 33 % devra être évaluée, le taux d'imposition combiné du revenu des particuliers dépassant à présent 50 % dans certaines provinces. Le Canada vient au troisième rang de tous les pays membres de l'OCDE pour ce qui est du taux d'imposition maximal le plus élevé².
- **Maintenir de faibles taux d'imposition des sociétés** pour conserver un avantage concurrentiel, attirer de nouveaux investissements et créer des emplois.
- **Envisager de modifier la composition des recettes fiscales (impôt sur le revenu et taxes à la consommation)** pour qu'elle se rapproche des moyennes des pays de l'OCDE et améliore la compétitivité fiscale du Canada.
- **Ne pas imposer l'épargne des particuliers**, en particulier à la lumière des modifications du plafond du CELI, du taux élevé d'endettement des ménages et du vieillissement rapide de la population qui met de l'argent de côté en vue de la retraite.
- **Adopter une approche favorable à la croissance** pour stimuler l'innovation, la productivité et la prospérité.

² Jack M. Mintz, *Financial Post*, 5 novembre 2015. Voir <http://business.financialpost.com/fp-comment/jack-m-mintz-a-better-way-to-pay-for-middle-class-tax-cut>

- **Travailler en collaboration avec les provinces et les territoires de manière** à assurer une approche concertée qui sera avantageuse pour tous les Canadiens et tiendra compte du fait que les différents ordres de gouvernement font tous appel au même contribuable.

La nécessité d'une réforme fiscale est un enjeu qui dépasse les frontières du pays. Une approche collaborative mondiale s'impose pour que les politiques fiscales nationales soient en phase avec l'évolution du contexte commercial international. **Ici au Canada, il est essentiel de modifier la législation fiscale pour conférer plus de clarté et de certitude aux règles établissant ce qui constitue une planification fiscale inadmissible.**

CPA Canada appuie sans réserve l'intensification des efforts d'application des règles déployés par l'Agence du revenu du Canada et demeure résolue à collaborer avec le gouvernement du Canada et les organismes internationaux, comme l'OCDE, pour lutter contre la fraude fiscale et d'autres pratiques illégales.

Le Canada a besoin d'un système fiscal du XXI^e siècle : un système simple, prévisible, juste, efficient et transparent établissant des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale et dans lequel chacun paie sa juste part afin que tous les Canadiens prospèrent.

3. Promotion des études et de l'acquisition de compétences

Il est essentiel, pour assurer la position concurrentielle future du Canada, de pouvoir compter sur des professionnels formés à l'étranger. Selon une analyse de la demande de groupes professionnels commandée par CPA Canada, l'offre nationale de comptables ne pourra pas suffire à la demande future. Pour faciliter l'intégration des professionnels formés à l'étranger, CPA Canada négocie des accords de reconnaissance mutuelle et d'autres accords avec de nombreux organismes comptables étrangers afin de simplifier le processus d'évaluation des équivalences ou d'agrément. Elle a également mis en place des passerelles appropriées, un nouveau cheminement reposant sur un programme intermédiaire et d'autres outils d'adaptation comme un cours d'autoformation sur la culture comptable canadienne.

Le Canada doit attirer des professionnels talentueux de partout dans le monde et, pour cela, **il est impératif que les gouvernements, les autorités de réglementation et les autres parties prenantes fassent un effort concerté pour intégrer les professionnels formés à l'étranger au marché du travail le plus rapidement possible.**

CPA Canada est encouragée par l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la littératie financière. Nous croyons qu'il est essentiel de trouver des moyens d'aider les Canadiens à accroître leur savoir financier pour assurer leur croissance personnelle et la prospérité du Canada, en accordant une attention particulière aux Canadiens les plus vulnérables, notamment les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes âgées et les familles à faible revenu. Grâce à son programme national primé de littératie financière qui repose sur l'expertise et le dévouement de 11 000 membres bénévoles qui ont reçu une formation et à sa participation active au Comité directeur national sur la littératie financière, CPA Canada a le

privilège de travailler avec des parties prenantes engagées qui se sont donné pour mission d'améliorer la littératie financière des Canadiens.

CPA Canada recommande au gouvernement fédéral d'adhérer aux principes suivants :

Respecter les priorités et les objectifs établis dans la Stratégie nationale pour la littératie financière.

S'engager à financer adéquatement l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour qu'elle puisse jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la littératie financière des Canadiens et la coordination des organisations intéressées.

CPA Canada salue la volonté du gouvernement de renouveler sa relation avec les peuples autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie. **Il est important que les Premières Nations du Canada reçoivent un financement adéquat qui leur permettra de bénéficier d'un accès égal à l'éducation et de contribuer à la croissance, à la compétitivité et à la productivité de l'économie.** CPA Canada aide activement les membres des Premières Nations à réussir grâce à son programme de mentorat à l'intention des jeunes Autochtones du secondaire, mené conjointement avec l'Initiative d'éducation autochtone Martin, et se réjouit du maintien du financement de cette initiative.

4. Innovation et adaptation

Pour que le Canada maintienne sa qualité de vie enviable, nous devons apprendre à innover et à nous adapter sans cesse. La décision du gouvernement d'accorder la priorité à l'élaboration d'un programme d'innovation vient à point nommé, et CPA Canada compte formuler des commentaires plus fournis à ce sujet dans le cadre du processus de consultation prévu.

Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné dans le présent mémoire, le système fiscal est l'un des outils politiques les plus fondamentaux pour encourager l'innovation. Un régime d'imposition canadien modernisé doit favoriser les comportements souhaités : il doit inciter les entreprises à prendre de l'expansion et à investir, ainsi qu'à utiliser l'énergie et les ressources de façon responsable. Lorsque le régime fiscal est excessivement complexe, il peut arriver que les incitatifs visent des objectifs contradictoires et altèrent les décisions d'affaires.

Le Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement, qui opère une discrimination en fonction de la taille de l'entreprise et du type d'investissement effectué, en est un exemple. C'est pourquoi, CPA Canada fait la recommandation suivante au gouvernement :

Améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental en rendant les crédits partiellement remboursables, quelle que soit la taille de l'entreprise, et en abrogeant l'exclusion des dépenses en immobilisations en tant que dépenses admissibles.

Pour stimuler l'innovation au Canada, nous ne devons toutefois pas nous cantonner aux seuls crédits d'impôt. Un rapport de CPA Canada montre en fait que plusieurs facteurs, outre l'innovation, influent sur la productivité. Parmi ces facteurs, on trouve la taille des entreprises et leur vocation exportatrice. **Nous encourageons le gouvernement fédéral à adopter des politiques qui aideront les entreprises à croître, à investir dans le capital immatériel et à être plus compétitives sur les marchés étrangers.**

De nombreuses sources attestent que le problème pour le Canada n'est pas au niveau des idées, mais plutôt de la commercialisation des efforts de recherche et de développement. Divers pays – et, tout récemment, le Québec – ont adopté une mesure fiscale favorable aux brevets pour stimuler la recherche et le développement et, surtout, pour favoriser la commercialisation des biens intellectuels sur les marchés nationaux. Un tel régime d'imposition favorable aux brevets prévoit l'application d'un taux d'imposition réduit sur les profits tirés de la commercialisation des innovations. Pour que la propriété intellectuelle se traduise par la croissance économique et la création d'emplois, nous invitons le gouvernement à adopter l'approche suivante :

Instaurer des mesures fiscales favorables aux brevets afin de stimuler la recherche et le développement au Canada et d'inciter les entreprises canadiennes à déposer et commercialiser des brevets et à les conserver au Canada.

L'innovation au sein même du gouvernement est essentielle pour promouvoir l'instauration d'une culture de l'innovation. Le gouvernement doit tout particulièrement simplifier les processus réglementaires et utiliser les progrès technologiques qui lui permettront d'agir plus rapidement et de façon plus réactive tout en réduisant les formalités administratives pour les entreprises. La mesure suivante constituerait un premier pas à cet égard :

Adopter un format standard pour la communication de l'information d'entreprise, tel que l'eXtensible Business Reporting Language (XBRL), pour tous les ministères et agences du gouvernement fédéral, format que les entreprises pourraient utiliser pour produire toutes leurs déclarations.

Les comptables professionnels sont des conseillers clés pour les entreprises qui cherchent à prendre de l'expansion, à innover et à se transformer. Il y a longtemps que nous nous intéressons aux questions liées aux changements climatiques et au développement durable, et que nous jouons un rôle central pour aider les entreprises à s'adapter aux conséquences de ces changements. Nous sommes d'ailleurs impatients d'alimenter davantage la réflexion sur cette question dans le cadre des consultations en cours sur la durabilité. Nous tenons en particulier à féliciter le gouvernement et ses homologues provinciaux et territoriaux de s'être entendus, par la voie de la Déclaration de Vancouver, sur une approche pancanadienne pour aborder cette question délicate. Nous encourageons vivement la poursuite d'une telle collaboration pour éviter que les initiatives pour faire face aux changements climatiques ne provoquent accidentellement de fractures dans l'union économique du Canada.

CPA Canada est heureuse d'avoir eu cette occasion de présenter le point de vue et les recommandations de la profession comptable pour faire en sorte que le Canada soit un pays prospère qui procurera des avantages durables à sa population, à ses entreprises et à ses collectivités.